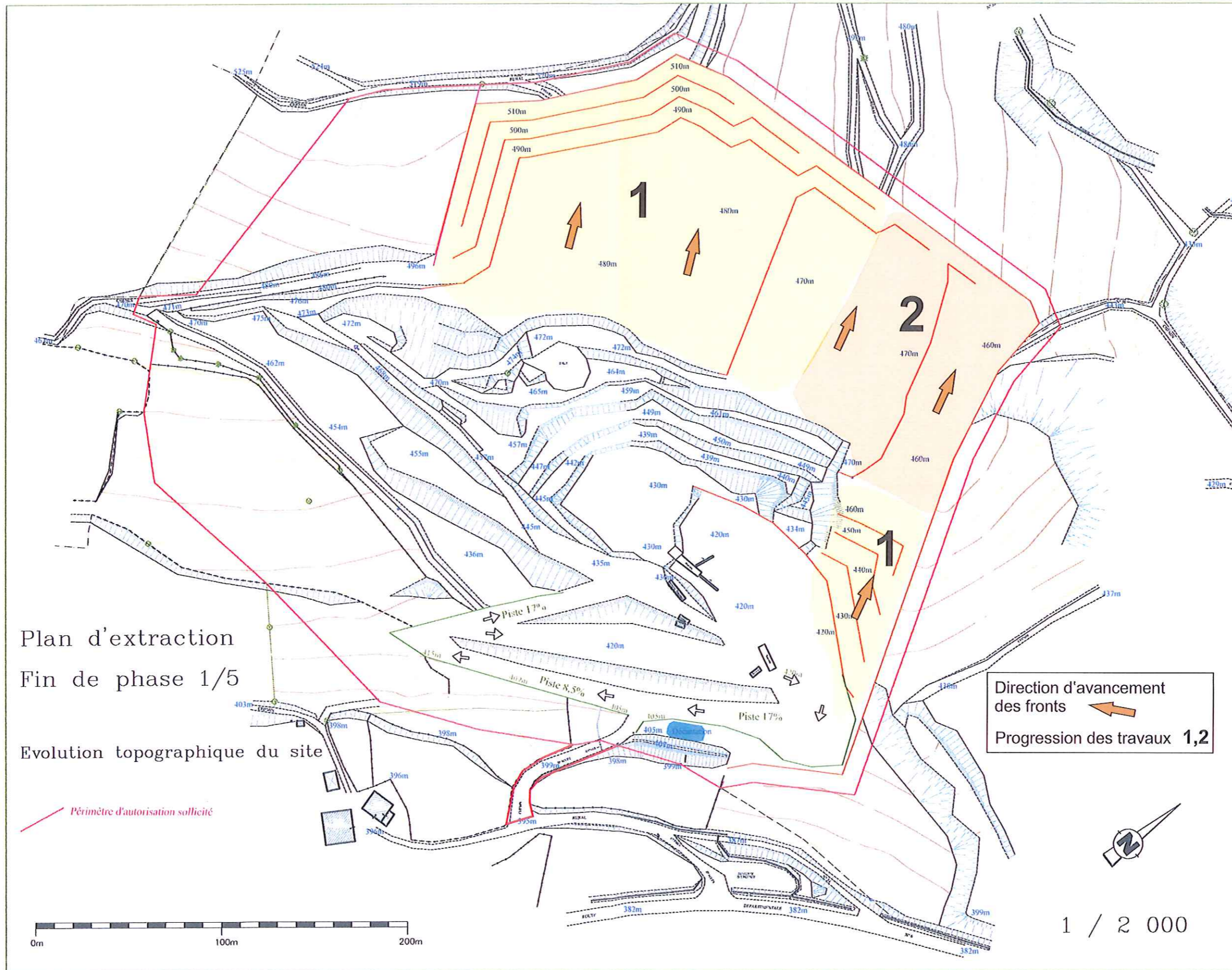


Plan de maîtrise foncière

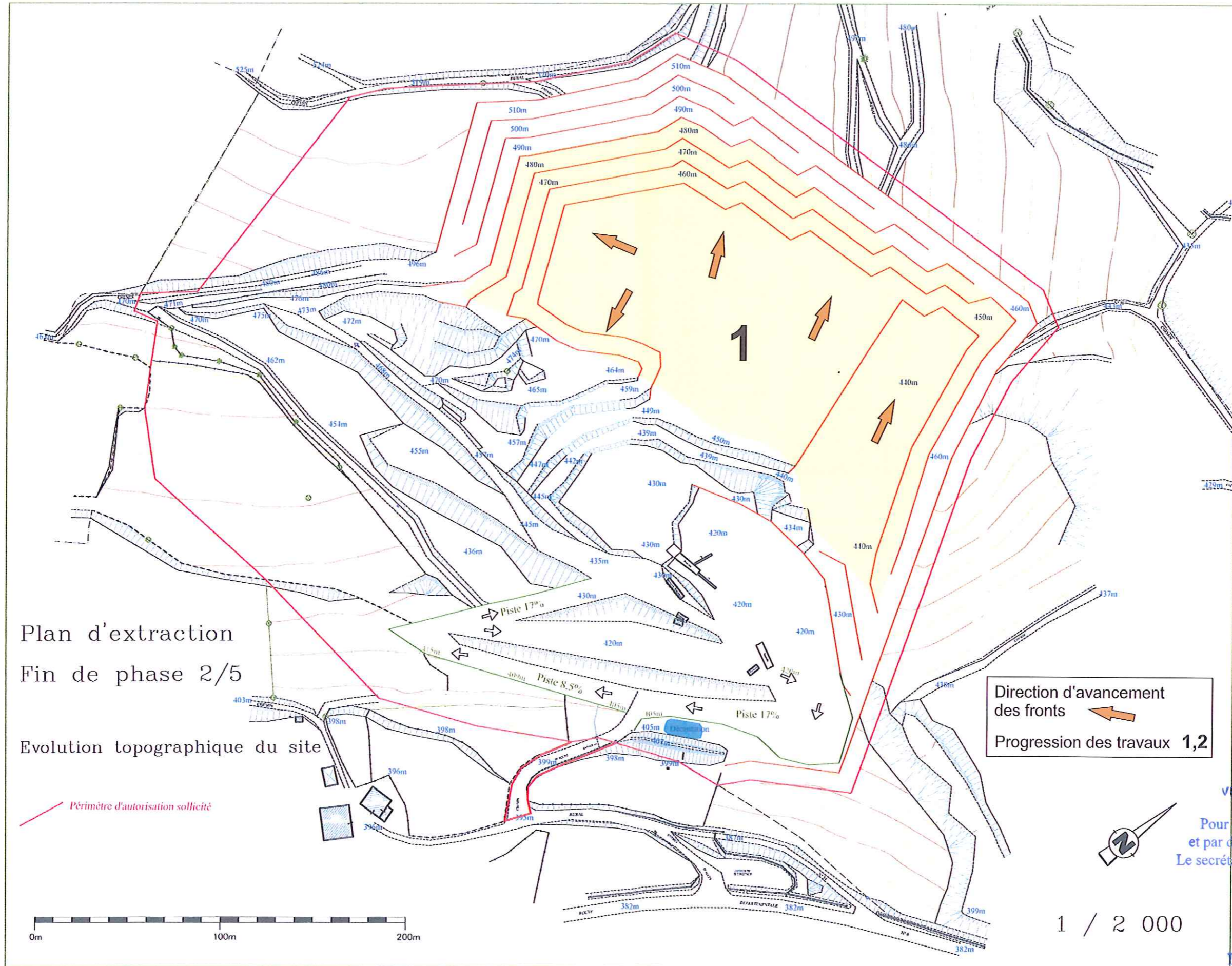
vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 15 DEC. 2014
Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général

Luc CHOUCHEKAEFF



Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le

Le Préfet



Plan d'extraction
Fin de phase 2/5

Evolution topographique du site

Périmètre d'autorisation sollicité

Direction d'avancement
des fronts
Progression des travaux 1,2

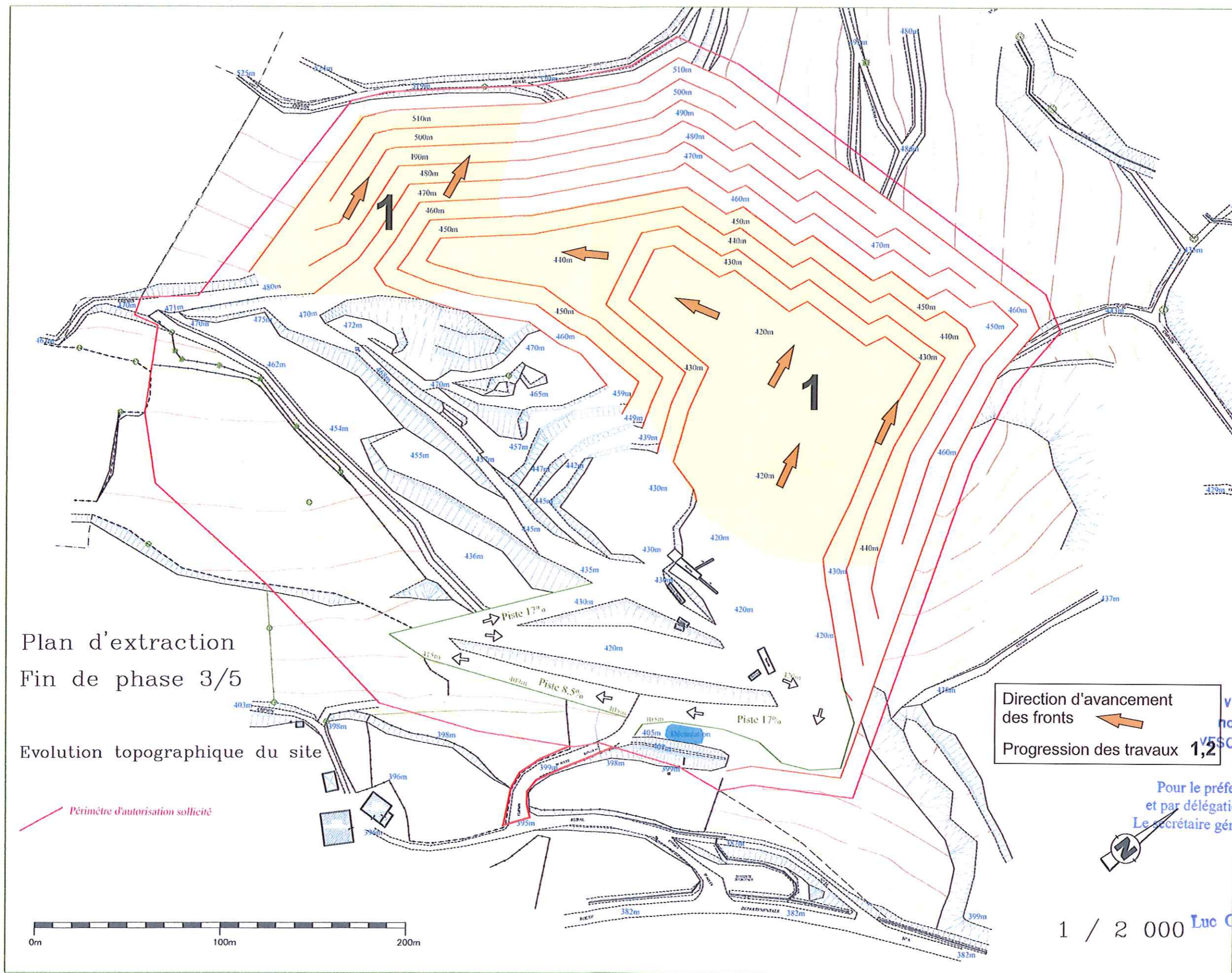
Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 15 DEC. 2014

Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,

Le Préfet
[Signature]

1 / 2 000

Luc CHOUCHEKIEFF



Plan d'extraction
Fin de phase 3/5

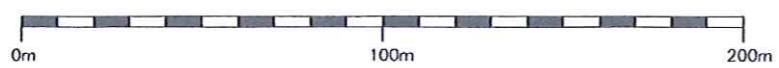
Evolution topographique du site

Périmètre d'autorisation sollicité

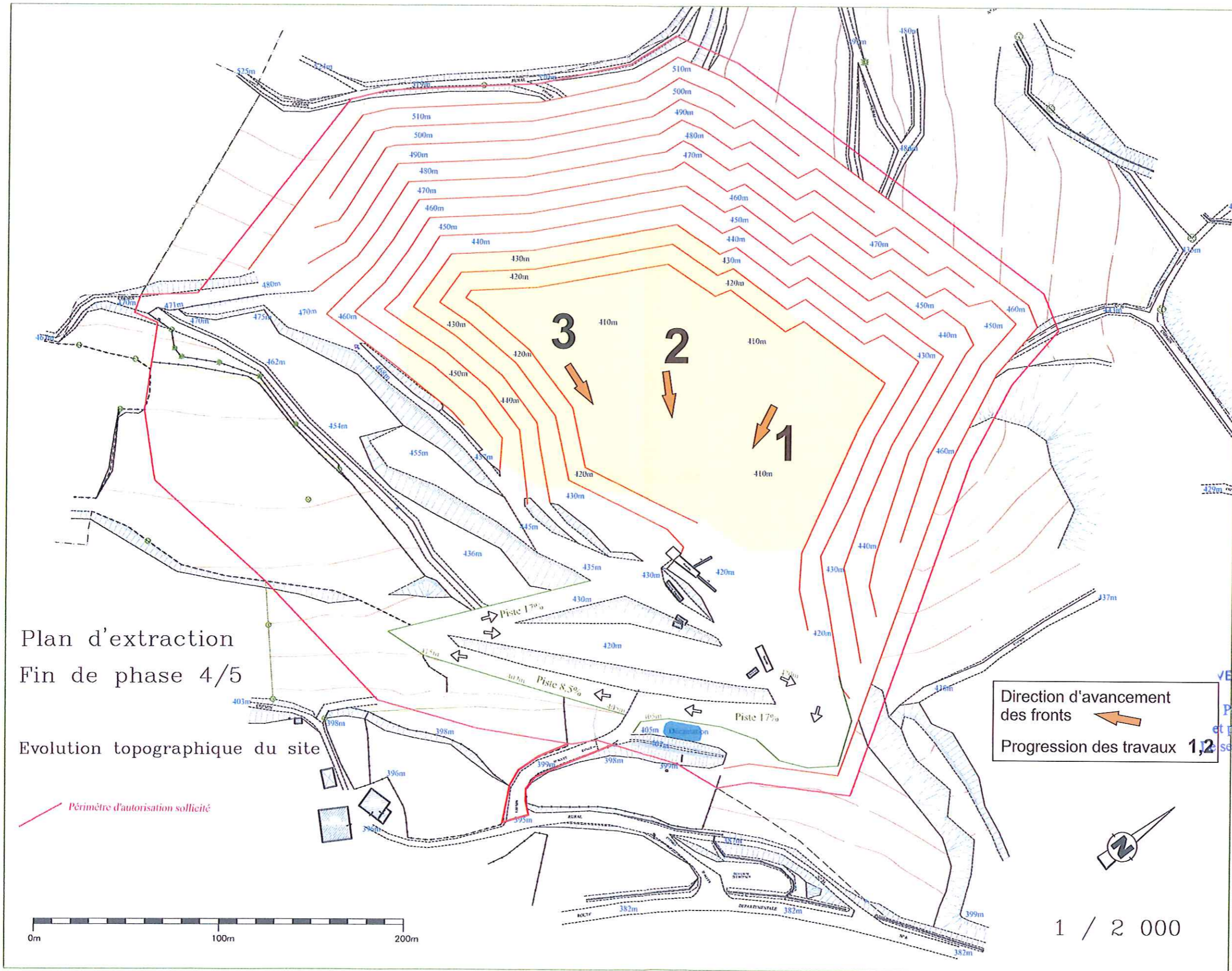
Direction d'avancement
des fronts
Progression des travaux 1,2

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 15 DEC. 2014
Le Préfet

Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,



1 / 2 000 Luc CHOUCHEKAEFF



Plan d'extraction
Fin de phase 4/5

Evolution topographique du site

Périmètre d'autorisation sollicité

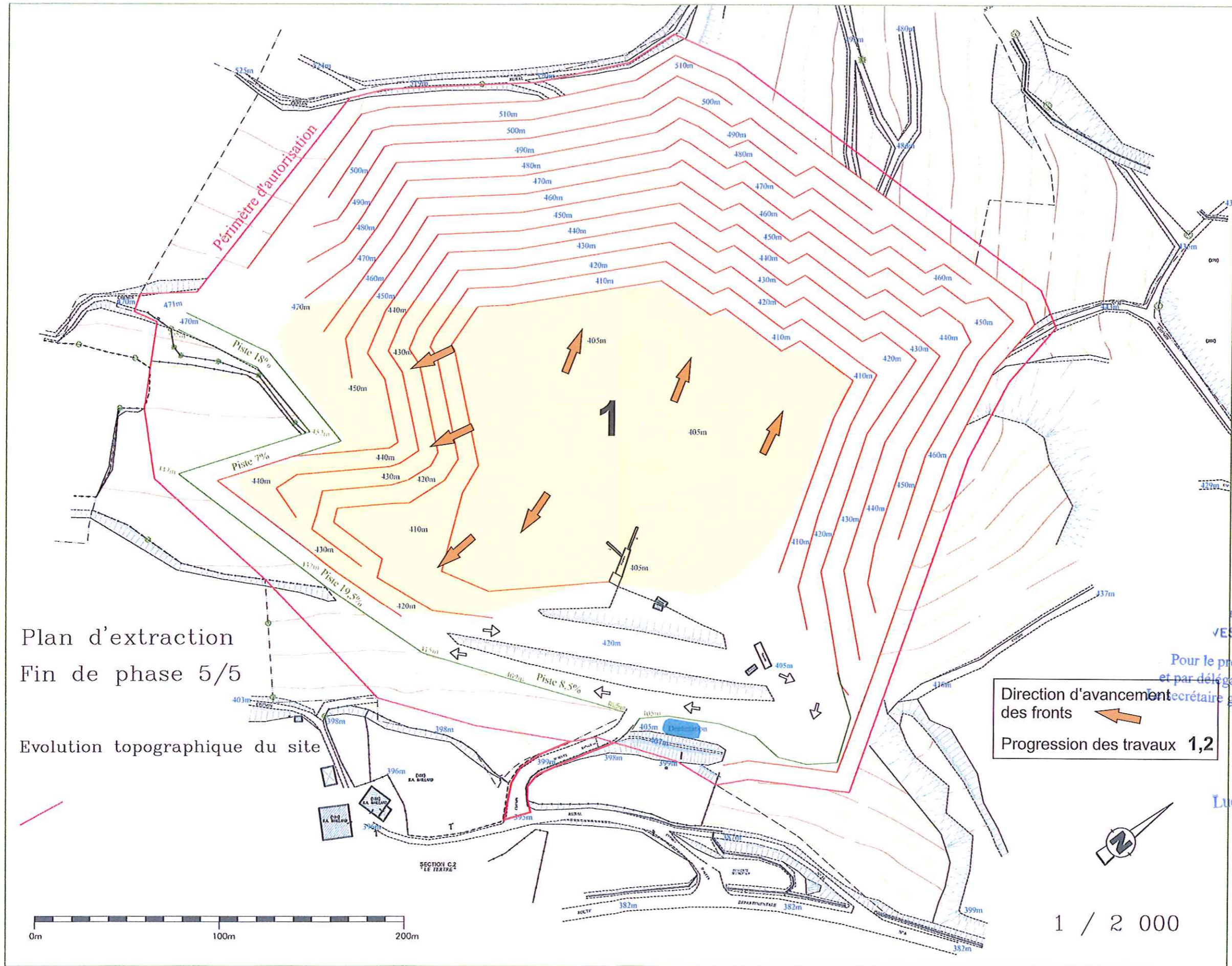
Direction d'avancement
des fronts
Progression des travaux 1, 2

vu pour être annexe à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 15 DEC. 2014

Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
secrétaire général

Luc CHOUCHEKAIIEFF

1 / 2 000



Plan d'extraction
Fin de phase 5/5

Evolution topographique du site

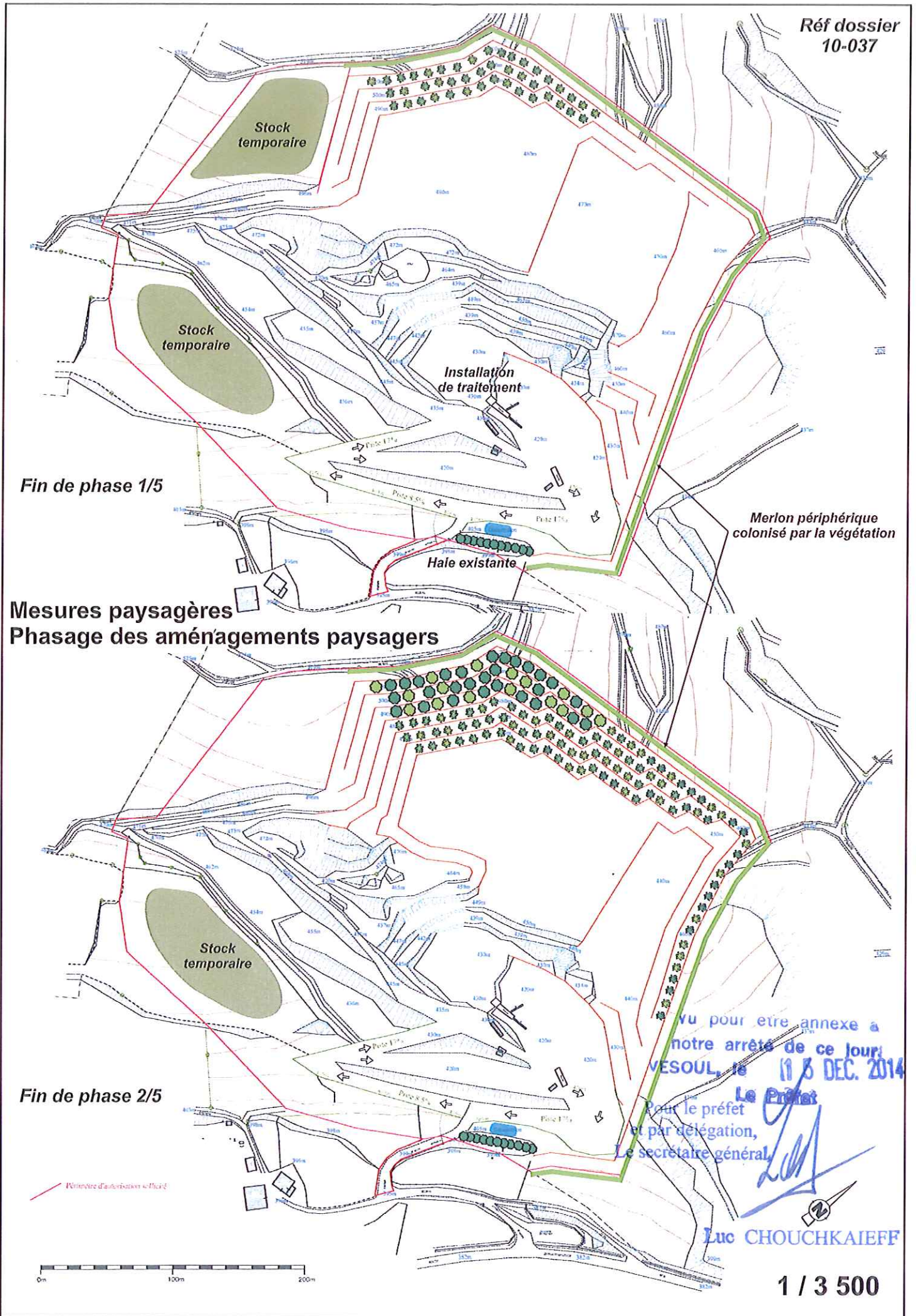
Direction d'avancement
des fronts
Progression des travaux 1,2

Pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
VESOUL, le 15 DEC. 2014
Le Préfet

Pour le préfet
et par délégation,
Secrétaire général,

Luc CHOUCHKAIEFF

1 / 2 000



Fin de phase 1/5

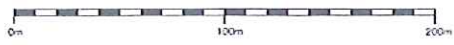
Mesures paysagères
Phasage des aménagements paysagers

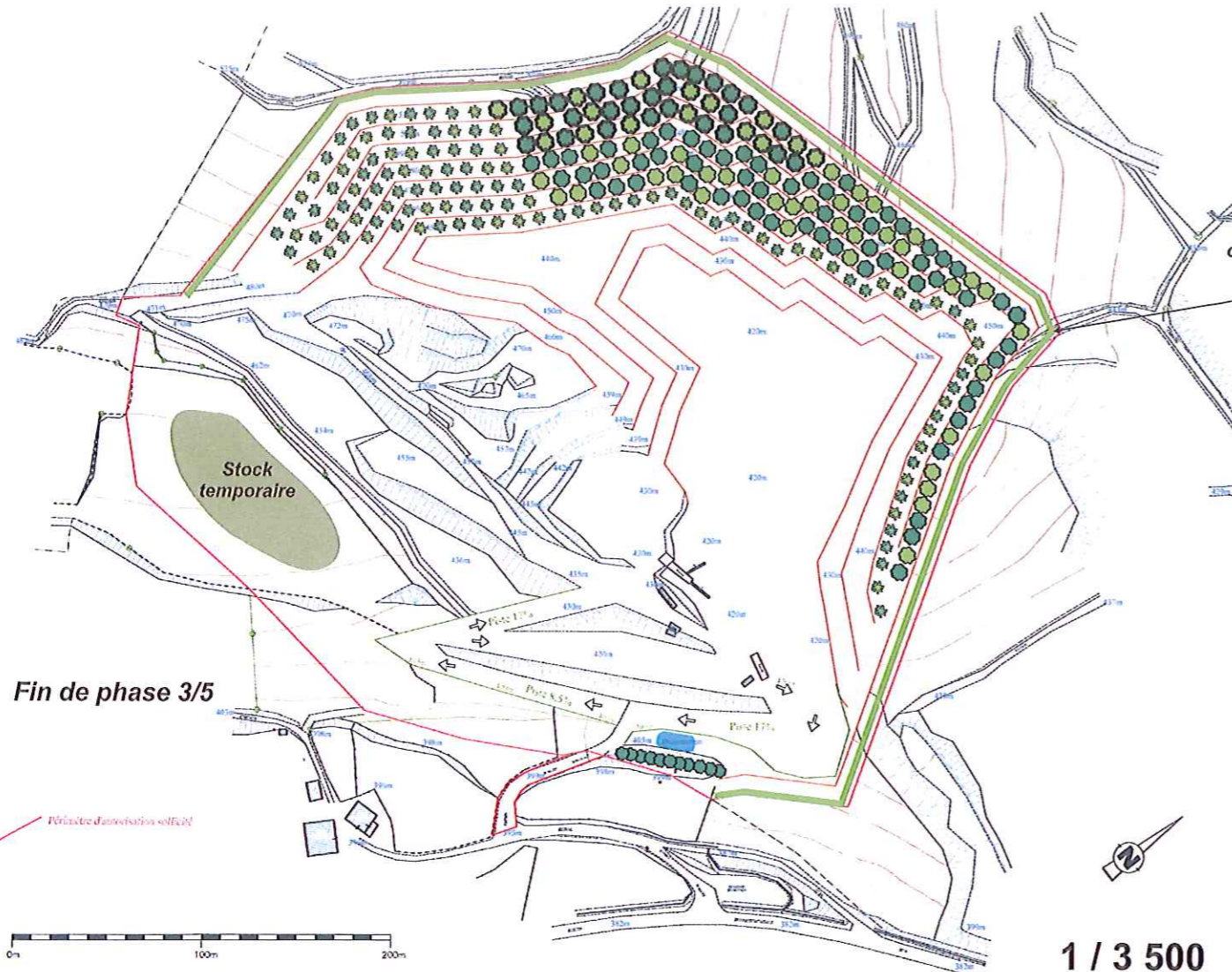
Merlon périphérique
colonisé par la végétation

Fin de phase 2/5

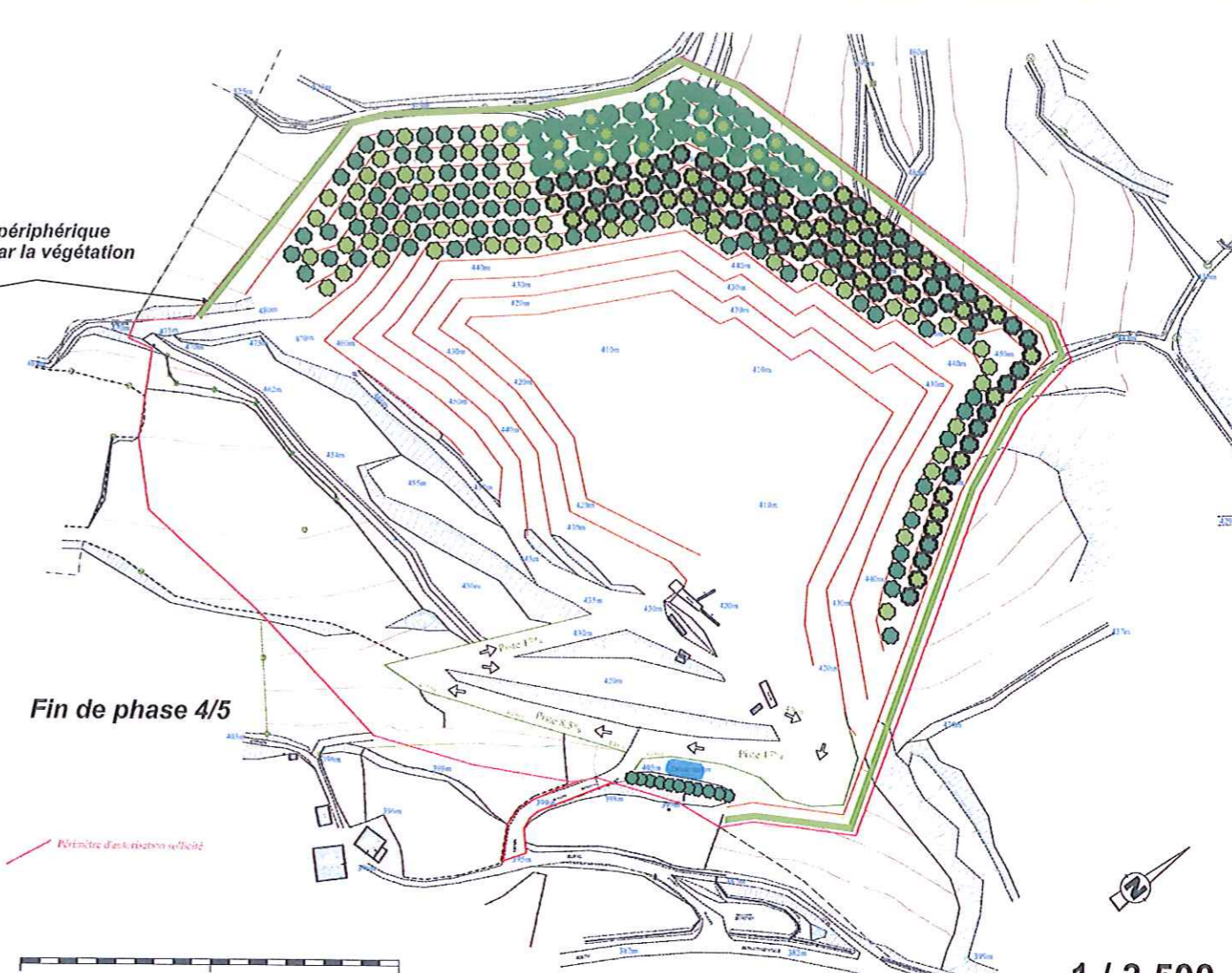
vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 11 DEC. 2014
Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général

Luc CHOUCHEKAEFF





1 / 3 500



1 / 3 500



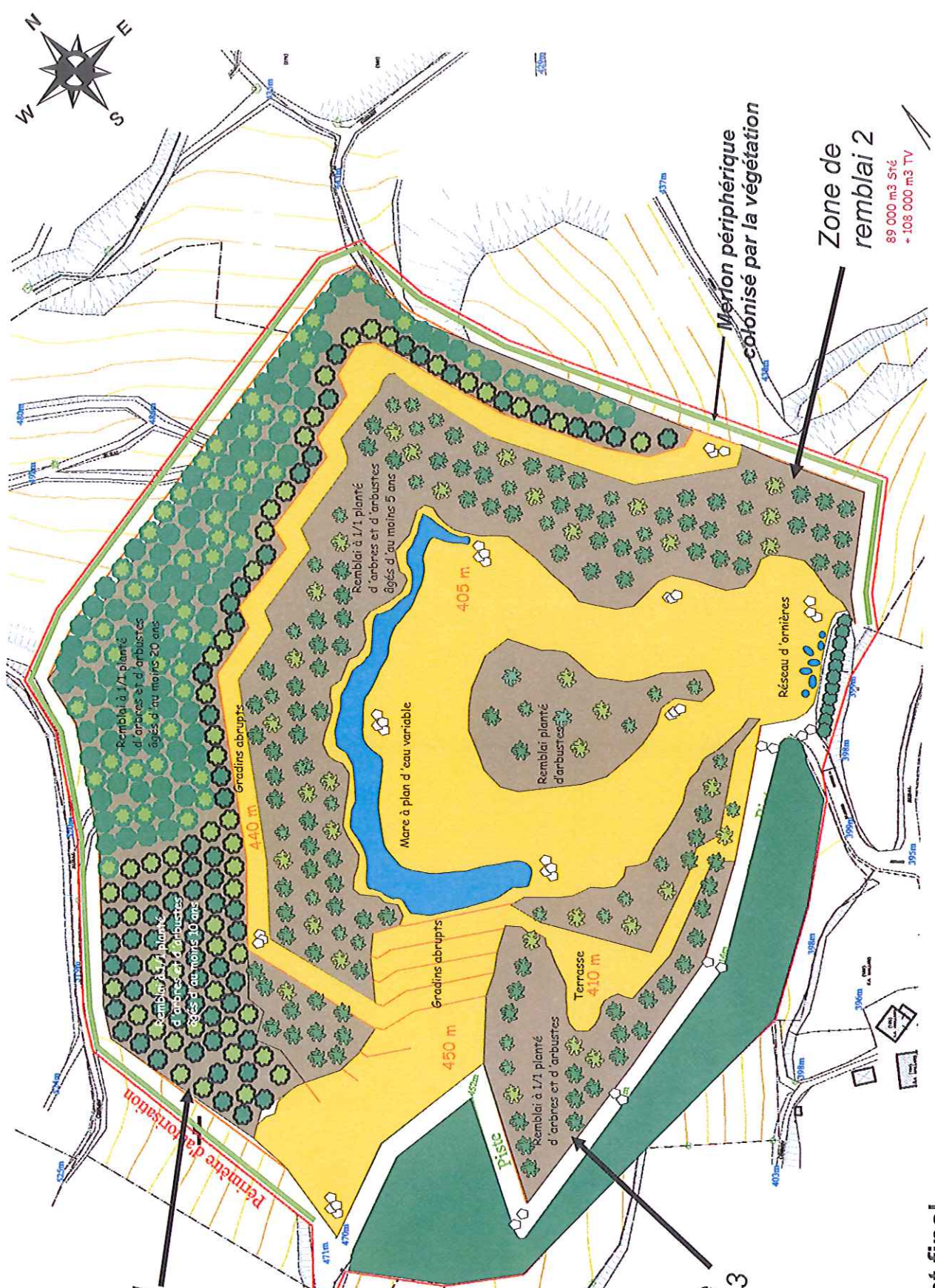
1 / 3 500

Réf dossier 10-037

Mesures paysagères Phasage des aménagements paysagers

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 5 DEC. 2014
Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général
Luc CHOUCHEKALIEFF

Schéma de principe du réaménagement



Zone de remblai 1
 89 000 m³ Sté
 + 108 000 m³ TV

Zone de remblai 3
 40 000 m³ Sté
 + 50 000 m³ TV

Zone de remblai 2
 89 000 m³ Sté
 + 108 000 m³ TV

Pour le préfet
 et par délégation,
 Le secrétaire général,
 Le Préfet
 NÉSOUL, le 5 DEC. 2014

[Signature]
 Luo CHOUCHKAIEFF

Réaménagement final